part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL ANNIVERSAIRE sera célébré en l'église paroissiale de Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 10 heures, pour le repos des âmes de : Monsieur Louis DELEBECQUE, décédé à Roubaix, le 28 novembre 1878, dans sa 63e année, et de Mademoiselle Lucie-Henriette-Joséphe DELEBECQUE, décédée à Roubaix, le 18 avril 1872, dans sa soixante-troisième année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un OBIT SOLENNEL DU MOIS sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le mardi 17 mai 1881, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Dame Pauline VERHAEGHE, épouse de Monsieur Jean POSNIE, décédée à Roubaix, le 20 mars 1881, à l'âge de 52 ans et 3 mois. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Cour d'Assises du Nord

2e SESSION DE 1881.

Président : M. HIBON, conseiller à la cour d'Appel de Douai.

Min. pub. M. DELEGORGUE av. général.

Audience du lundi 16 Mai

Ministère public : Me Delegorgue.

1re *affaire* **Attentat à la pudeur**

Barbot Alfred, âgé de 24 ans, ouvrier mécanicien à Lille, prévenu d'attentats à la pudeur sur un enfant âgée de moins de 13 ans, est condamné à 18 mois de prison.

Défenseur Me Kremp.

2me *affaire* **Faux en écriture publique et authentique.**

La prévenue est une nommée Campion, Victorine-Philomène, âgée de 36 ans, née à Bourbourg, demeurant à Louvroil; en novembre dernier, l'accusée entrait au service d'un cantonnier de Louvroil, nommé Duhot, avec lequel elle vivait bientôt dans les meilleurs termes; quelque temps après, Duhot, charmé des soins que sa bonne donnait à son ménage, lui proposait de régulariser sa situation en l'épousant. Victorine, qui avait à cacher un passé assez scabreux, et de nombreuses condamnations, entre autres, comme fille soumise à Valenciennes, se fit délivrer l'acte de naissance de l'une de ses sœurs, Marie, encore vivante et mariée elle-même, et elle se présentait, munie de cette pièce fausse, devant l'officier de l'état-civil, qui célébra le mariage le 8 janvier, en attribuant à Victorine les prénoms qu'elle avait faussement déclaré lui appartenir.

L'accusée Campion est acquittée.

Défenseur Me Jasson.

3e *affaire.* — **Homicide volontaire**

Interrogé, l'inculpé déclare se nommer Tilleux, Joseph, âgé de 26 ans, né à Château-l'Abbaye près Valenciennes, bâtelier, demeurant au même lieu.

Le 22 janvier, dans la soirée, cinq bateliers parmi lesquels se trouvait l'inculpé se rencontraient avec cinq ouvriers d'Anzin, dans une maison mal famée de Valenciennes, où ils se prenaient de querelle, et n'étaient séparés qu'avec grand'peine par le maître de l'établissement, qui fit sortir les mariniers ; la route à suivre pour retourner à leur village est la même que celle allant vers Anzin; 20 minutes environ après le départ des mariniers, les ouvriers d'Anzin s'en revenaient chez eux; ils étaient à peine sortis de la ville et se trouvaient à ce moment sur le chemin de Valenciennes à Saint-Amand, lorsqu'ils furent tout à coup assaillis par les mariniers qui les poursuivirent à coups de pierre et les obligèrent à rentrer en ville ; un quart d'heure après cette attaque, les mariniers se trouvaient encore au même endroit. Un sieur Urbain, qui revenait d'Anzin à Valenciennes était tellement frappé de leur attitude agressive, qu'ayant rencontré les ouvriers cachés à la porte de la ville et présentant que c'était eux que les individus vus sur la route attendaient, il crut devoir les prévenir et s'offrit même de marcher en éclaireur pendant un moment : arrivé à un chemin dit de l'Ecorchoir, Urbain venait à peine de dépasser un individu qui avait attiré son attention, que plusieurs des mariniers, sortant brusquement de derrière une palissade établie le long de la route, attaquèrent de nouveau les ouvriers qui suivaient Urbain: ceux-ci s'enfuirent, mais l'un d'eux, Clément Petit, moins alerte que les autres, était atteint, et il tombait en s'écriant : *Mon Dieu, mon Dieu, je suis tué !*

A ses appels, ses compagnons revinrent sur leurs pas et trouvèrent leur camarade étendu sur le trottoir qui borde la route, la face contre terre, la tête et le cou pleins de sang; ils durent le placer sur leurs épaules pour le transporter à son domicile où il mourait 7 jours après, le 29 janvier. Ce malheureux garçon avait déclaré plusieurs fois, dans le trajet, à ses amis, que ses blessures lui avaient été faites par une pierre renfermée dans un mouchoir. Peu de temps avant sa mort, Petit, confronté avec ses agresseurs du 22 janvier, a formellement désigné, parmi les 5 mariniers, l'inculpé comme étant celui qui lui avait porté le coup, et il a de nouveau confirmé le récit qu'il faisait à ses camarades qui le reportaient à Anzin, qu'il avait été frappé par une pierre contenue dans un mouchoir, et qu'il avait parfaitement vu le mouchoir dans lequel cette pierre était renfermée.

Les constatations médicales résultant de l'autopsie du cadavre de Petit, sont en parfait accord avec ses déclarations précédentes; elles sont de plus confirmées par la saisie d'un mouchoir ensanglanté trouvé dans le bateau de Tilleux et que celui-ci a du reconnaître comme lui appartenant sans toutefois pouvoir indiquer la provenance des taches de sang constatées. Tilleux essaie d'expliquer la blessure dont Petit est mort, par sa chute sur le sol de la route; cette explication est démentie par les déclarations de la victime et la déposition du médecin qui dit que la fracture du crâne et la blessure qu'il a constatées ne peuvent pas provenir d'une simple chute ; Tilleux prétend aussi avoir porté seulement 3 coups de poing à sa victime et après avoir reçu d'elle un fort coup de bâton sur la lèvre, le médecin qui l'a examiné n'a constaté sur l'inculpé aucune trace de ces prétendus coups.

L'audience continue.

Défenseur Me Lattu.

Revue Financière

Paris, 14 mai 1881

Au milieu des circonstances que nous venons de traverser, la Bourse a fait preuve de beaucoup de sagesse. La réaction s'est d'abord été très modérée ; et maintenant la reprise se fait avec une grande réserve.

On est à 120.20 sur le 3 0/0. L'amortissable fait 87.40. L'emprunt nouveau souscrit à 86.95.

La plupart des fonds étrangers ont eu des fluctuations analogues à celles de nos rentes.

On fait 91 sur l'Italien. Le Turc est à 16.80.

L'obligation de la dette unifiée d'Egypte est à 392.50.

On procède à la conversion de la rente hongroise 6 0/0 en or. Le gouvernement de Hongrie émet dans ce but un emprunt à 4 0/0 offert au cours de 76 1/4. Il faut, de plus, tenir compte du coupon semestriel de juillet qui représente 3 0/0 et qui appartient à l'acheteur. Dans des conditions semblables le succès de l'opération est assuré.

La Banque de France est à 5100. La Banque de Paris fait 1276.25. Le Crédit foncier se traite à 1690. Ce titre a une élasticité fort remarquable. Les obligations communales nouvelles 4 0/0 sont très recherchées.

Le Crédit Foncier et agricole d'Algérie est à 787.50.

Le Crédit industriel est à 750. La société a pris sous son patronage une affaire qui se recommande d'elle-même.

C'est la mise en souscription publique de 75 000 obligations de la société de chemins de fer de Madrid à Cacérès et au Portugal. Ce titre est parfaitement garanti. Il est mis en vente au prix de 303,75.

Pour la Banque nationale, ce que nous avions prévu se réalise. De nombreux arbitrages se produisent, et les capitalistes avisés trouvent bon de consacrer une partie de leurs fonds disponibles à l'achat de cette valeur, qui compte peu d'égales sur le marché. Telle est la cause de la hausse à laquelle nous assistons depuis quelques jours. A terme les actions de la Banque Nationale sont à 720 ; au comptant nous les laissons à 700; après qu'elles ont fait 725 Dans ces prix-là on se trouvera encore bien d'en acheter ; elles valent plus que cela et monteront plus haut. Le Crédit foncier maritime fait 610 ; le gros Camionnage 525.

La société générale de Laiterie a encaissé pendant la semaine du 1er au 7 mai 269.574 fr. 85, soit par jour 38,510 fr. Les recettes depuis le 3 avril s'élèvent à 1,431,814 fr. 75.

L'épargne est appelée à souscrire 60,000 obligations de la Compagnie auxiliaire des chemins de fer. Avec son matériel roulant actuel de 2404 wagons, la compagnie ne peut pas suffire aux demandes qui lui sont adressées de toutes parts. Les obligations au cours actuel d'émission de 392.50 constituent un placement à 5,12 0/0 non compris la prime de remboursement qui est de 110 francs par titre. Cette valeur est entourée d'excellentes garanties

On est à 735 sur la Société générale. Le Crédit général français à 765 est l'objet d'excellents achats. On croit que la hausse suivra l'assemblée générale extraordinaire à laquelle les actionnaires sont convoqués pour demain.

La Banque de Prêts à l'Industrie préside à un très large mouvement d'affaires. On est aux environs de 600.

La société la Rente Mutuelle continue à opérer le classement de ses obligations de 10 fr. 5 0/0.

Nord 1870. Orléans 1390.

NOUVELLES DU MATIN

Séance de clôture du Congrès anti-clérical

Paris, 15 mai, soir.

La société l'*Union démocratique de propagande anti-cléricale* tenait aujourd'hui sa dernière séance au cirque Fernando, où était annoncé un grand discours de M. Louis Blanc. MM. Lockroy, Floquet, devaient prendre la parole après lui.

A 1 heure et demie, la foule stationne devant le cirque Fernando. Les membres des comités de la libre pensée portent des immortelles rouges à la boutonnière. On distribue avant l'ouverture des bureaux des brochures contre la religion et des livraisons des publications en cours, la *Religieuse* de Diderot, etc.

A 2 heures, salle comble. On refuse du monde.

Le bureau est composé de M. Victor Schœlcher, sénateur, président, et de Mlle Maria Deraisme, vice-présidente. La commission exécutive se compose de MM. Morin, président, et Poupin, secrétaire du congrès.

Aux premiers rang, on remarque plusieurs personnages politiques : MM. Clémenceau, Cantagrel, Naquet, Germain Casse, Beauquier, Jules Roche, de Heredia, Yves Guyot Sigismond Lacroix, Lepelletier, Hamel, Morin, Fauvely, Auguste Desmoulins, etc.

Les conversations courent sur l'effet produit par le congrès, sur l'approbation des journaux républicains, la récrimination des feuilles conservatrices.

On fait passer dans toutes les mains une communication de Mlle Maria Deraisme, adressée à tous les adhérents au Congrès et se terminant ainsi :

« De ces quatre journées du Congrès, pendant lesquelles le cléricalisme recevra de si funestes atteintes, il faut qu'il reste une analyse que nous répandrons par milliers d'exemplaires et qui sera un puissant élément de développement pour des idées de liberté, de progrès, de science.»

A ce moment un commissaire remet à qui en désirent des cartes, pour le banquet anticlérical qui aura lieu à Saint-Mandé, au salon des Familles, et qui réunira des personnalités politiques.

A 2 heures et un quart arrivent ensemble MM. Louis Blanc, Lockroy, Floquet, au milieu des applaudissements bruyants.

La Fanfare de l'*Harmonie de Montmartre*, dirigée par M. Muralet joue la Marseillaise.

M. Schœlcher dit : «Mesdames, Messieurs, je me permets de rappeler en quelques mots quelle a été l'œuvre du congrès pour ceux que leurs travaux de la semaine ont empêchés de suivre ses séances depuis jeudi. Le but du congrès est expliqué par cette célèbre parole : Le cléricalisme, c'est l'ennemi ! notre but est de liguer les sectateur de la morale indépendante, pour concentrer leurs forces contre cet ennemi qui ouvre la lutte entre le parti-prêtre ou jésuite et le parti de la philosophie, de la grande révolution française, contre la domination de l'Eglise sur les âmes et sur l'esprit humain. »

M. Schœlcher continue : « C'est sous la République seule que la libre-pensée peut se développer. La République ne permet pas seulement la production des idées humanitaires, elle permet encore de réorganiser l'armée qui, descendant un jour en Afrique, fait fuir sans combattre, des ennemis effrayés devant nos progrès militaires (applaudissements).

M. Louis Blanc prend alors la parole : Je prononcerai seulement quelques paroles, dit-il. Je vous rappelle ce qui est arrivé au second Empire. Vous vous souvenez de la prétendue alliance qu'il avait faite avec le clergé. Mais le clergé est un maître et non un allié.

L'orateur, s'appuyant sur une parole du prince Jérôme Napoléon, prétend que c'est le clergé qui nous a fait perdre l'Alsace et la Lorraine.

M. Scholcher remet à l'orateur une couronne d'or.

M. Louis Blanc remercie l'auteur de ce don au milieu des cris d'enthousiasme et se retire aux accords de la *Marseillaise*

Le général Bourbaki à Cannes

M. le général Bourbaki vient d'arriver à Cannes, où il compte séjourner un certain temps.

Mariage de M. Patrice de Mac-Mahon

Nous parlions dernièrement, à propos de mariage, de M. Patrice de Mac-Mahon, de Mlle de Bryant, sa fiancée, et nous disions à ce propos qu'elle était dotée par M. Mackay, son beau-père.

M. Mackay est d'origine irlandaise, comme la famille de Mac-Mahon ; il y a trente ans, il gagnait péniblement sa vie en faisant de petites affaires commerciales. Parti pour l'Amérique, il se fit commis-voyageur, puis s'établit à son compte.

Malheureusement, au bout d'un certain temps (c'était en 1860) il fut forcé de cesser tout commerce, ses affaires ne marchant pas. Il partit alors pour la Californie, et parvint à se rendre propriétaire des mines d'argent de la Nevada, fort peu estimées au moment où il les acheta. Depuis seize ans, ces mines ont acquis une telle valeur que M. Mackay en retire annuellement une somme de 72 millions et demi de francs.

Voyage de Mme et de Mlle Grévy

Mme et Mlle Grévy font leurs préparatifs de départ pour Mont-sous-Vaudrey, où elles comptent séjourner une semaine seulement pour préparer l'installation de leur villégiature du mois d'août.

Un expulseur

M. Cotton d'Englesqueville, commissaire de police, a, l'autre jour, indûment arrêté une honnête femme. La malheureuse, étant sourde-muette, n'a pu se défendre et a été traitée comme une prostituée. Les journaux radicaux protestent : le *Temps* lui-même rapporte les faits d'une manière peu favorable à M. Cotton d'Englesqueville.

On trouvait, à gauche, que ce personnage était parfait quand il procédait, il y a six mois à l'effraction du couvent de la rue Jean-de-Beauvais.

La résidence de l'impératrice Charlotte

Le domaine de Meysse vient d'être acquis pour la princesse Charlotte, impératrice du Mexique et veuve du malheureux Maximilien.

Cette terre, voisine de celle de Bouchout, où réside la princesse, a été vendue par le baron d'Hoogvorst.

Le manifeste du Tsar

Berlin, 14 mai, 7 h. 30, soir.

Les empereurs d'Allemagne et d'Autriche ont félicité le tzar Alexandre III pour son récent manifeste.

NOUVELLES DU SOIR

Voici le sommaire du *Journal Officiel* d'aujourd'hui :

Jugements préparatoires à fin de déclaration d'absence.

PARTIE NON OFFICIELLE. — Télégrammes adressés d'Algérie et de Tunisie au ministre de la guerre.

Nouvelles et correspondances étrangères.

Concours régional agricole de Pau en 1881.

Dépêches Télégraphiques

(*Service particulier*)

L'EXPÉDITION DE TUNISIE

Les opérations.

Roum-El-Souk, 15 mai.

Bennetir, où s'étaient réfugiés les Kroumirs après la prise de Sidi-Abdullah, ainsi que Benjemel, ont été occupés par les brigades françaises arrivant de trois côtés différents.

Les indigènes avaient fui à notre approche dans la direction de l'Est. On croit qu'il seront prochainement forcés dans leurs derniers retranchement.

L'*Agence Havas* nous communique la dépêche suivante :

Tunis, 14 mai, 10 h. matin.

Le médecin a déclaré que la maladie dont est atteint le bey n'est pas grave. C'est une simple indisposition causée par les émotions de la journée du 12.

Tunis, 15 mai.

Ce matin, le général Bréart a passé en revue, sur un terrain spécialement choisi, près de la gare de la Manouba, les troupes d'infanterie, de cavalerie et d'artillerie composant la brigade Maurand et la sienne.

Demain matin, le général Bréart quittera la Manouba pour concourir à l'ensemble des opérations contre les Kroumirs.

Il emmène avec lui la plus grande partie des troupes débarquées à Bizerte. D'après les instructions du ministre de la guerre, il ne doit laisser aux environs du Bardo que les forces nécessaires pour assurer la protection du bey.

—

Le débarquement du 9e régiment de chasseurs à cheval à Bizerte s'est heureusement terminé hier.

Ce régiment s'est immédiatement mis en marche pour rejoindre le général Bréart. Il accompagne en outre des détachements appartenant aux divers services auxiliaires.

—

Voici un ensemble de dépêches qui prouvent que si la paix est signée avec le bey a qui nous n'avons jamais déclaré la guerre elle ne l'est pas avec les Kroumirs à la recherche desquels nous avons envoyé un corps d'armée.

Tunis, 13 mai 7 h. 50 soir.

Reçue le 15 mai à 3 h. 45 soir.

Le 9e chasseurs a débarqué à Bizerte jeudi soir.

Un chaland a sombré Les hommes ont été sauvés, sept mulets ont été noyés

L'agitation est extrême à Mateur.

Tunis, 14 mai, soir.

On attend ici l'intendant général Mauny qui vient étudier les moyens de ravitailler les colonnes expéditionnaires par la ligne du chemin de fer en utilisant les ressources du pays Cette mesure, qui donnera un certain essor au commerce indigène, est très bien vue de la population et contribuera à lui faire accepter, comme un bienfait, le nouvel ordre de choses établi par le traité de garantie.

Roum-el-Souk, 15 mai.

Les Kroumirs ont pris la direction de l'Est et n'ont fait feu que contre le 2e tirailleurs. Ils se replient évidemment vers l'endroit où ils ont caché leurs femmes, leurs enfants, leurs troupeaux et leurs récoltes et où, acculés dans leurs derniers retranchements, ils n'auront que le choix entre les deux alternatives suivantes : se défendre avec l'énergie du désespoir, ou se soumettre sans conditions.

Le beau temps est revenu.

Tunis, 15 mai.

Larbi Zarrouk, de concert avec le cheik Médina, le cheik-Ul-islam et quelques ulémas et muphtis, a cherché à soulever la population contre le traité franco-tunisien qui aurait été disent ils, arraché au Bey par la violence.

M. Roustan ayant eu connaissance de ces menées s'en est plaint ce matin au Bey qui a promis que justice serait faite.

Deux janissaires du Bardo ont été envoyés, assure-t-on chez le cheik Médina pour l'empêcher de s'enfuir.

Attaque de Ben Metir.

Le ministre de la guerre a reçu la dépêche suivante :

Fernana, 14 mai, 7 h. du soir.

Général Forgemol au ministre de la guerre.

Les mouvements de diverses brigades sur Ben Metir se sont exécutés avec la plus grande exactitude. Par trois directions différentes les brigades Vincendon, Caillot et Logerot ont couronné simultanément les hauteurs qui dominent ce point. Seuls les 2 bataillons du 2e tirailleurs ont trouvé l'ennemi devant eux.

Ben Metir forme au milieu de ces montagnes une sorte de cirque traversé par l'Oued, et où viennent se déverser de nombreux ravins. Il s'y trouve de belles cultures, et l'aspect du pays est véritablement grandiose.

Pour triompher des difficultés du terrain, pour arriver à placer sur des points réputés inaccessibles nos pièces de montagne, il a fallu que les troupes déploient la plus grande énergie, et je leur en témoigne ma satisfaction par un ordre du jour.

Mais les Kroumirs, qui ont déjà eu plus d'une fois à constater cette vaillance, ne se montrent pas. Disposés à une résistance pied à pied, ils font le vide ou n'entament que des escarmouches.

Demain les trois brigades fouilletont tous les plis de terrain, tous les ravins. Le 2e tirailleur est particulièrement bien placé pour rendre efficace cette opération, si l'ennemi n'a pas fait partir ses tentes et ses troupeaux dans la direction de l'est au Djebel-Chana; la brigade Galland rejoindra demain les trois autres.

A Tabarque quelques tentatives ont été faites par des indigènes, que l'on dit être des Mechnas, contre les troupes de la garnison. Un avant-poste a été attaqué la nuit et une sentinelle tuée à bout portant.

Rien de Bizerte. J'ai invité M. le général Bréart à exécuter strictement les ordres qu'il a reçus de vous et dont vous m'avez donné connaissance.

Je n'ai pas de nouvelles de Kef. Tout est tranquille dans la division de Constantine.

Soumission des Ouled-Saïd.

La Calle, 15 mai, 4 heures 30, soir

Général commandant subdivision à guerre.

Le colonel Delpech, commandant les troupes d'occupation à Tabarca, m'informe par lettre d'hier, voie de terre, que la grande tribu Ouled Sajd est venue lui demander l'aman ; les mêmes conditions leur ont été imposées. Les Komandia, les Nefza sont les seules tribus à proximité de Tabarca qui n'aient pas fait acte de soumission.

Le mot de l'énigme.

La dette générale tunisienne qui était, il y a quelques semaines, aux environs de 360 francs, dépasse aujourd'hui 450 francs.

Le coup de l'emprunt Tunisien, dit le *Pays*, complète agréablement celui de l'emprunt Morgan.

M. Roustan

Pour récompenser les services distingués de M. Roustan à Tunis, le gouvernement vient de le nommer ministre plénipotentiaire de première classe. Les journaux de la gauche félicitent M. Roustan avec une vivacité à laquelle on ne peut comparer que la violence des injures dont ils l'accablaient jadis, dans le temps où ils demandaient son rappel. M. Roustan est à Tunis, on le sait, depuis 1875. C'est M. le duc Decazes qui le choisit et qui le désigna pour occuper ce poste difficile.

Paris, 15 mai.

Le général Cialdini, ambassadeur d'Italie près le gouvernement français, voulant associer son sort à celui du cabinet Cairoli, vient d'envoyer sa démission à Rome.

Nous recevons à la dernière heure la dépêche suivante, adressée à l'agence Havas :

Milan, 15 mai.

« On assure que le roi ne consent pas à la dissolution de la Chambre.

»Un cabinet Stella paraît, conséquemment, peuviable et l'on peut craindre que la crise ne soit pas de sitôt terminée.

La Porte ne reconnaît pas la validité du traité.

Constantinople, 15 mai, soir.

La Porte adressera probablement demain à ses représentants une circulaire protestant solennellement devant l'Europe contre le traité tunisien, arraché sous la pression de la force armée.

Cette circulaire déclarerait que le bey de Tunis n'avait acunement le droit de faire un traité politique, suivant qu'il est stipulé formellement par le firman de 1871; la circulaire déclarerait en outre que la Porte ne reconnaît par la validé du traité de Tunis.

Les insurgés en Algérie

Oran, 14 mai, soir.

Les émissaires qu'on avait envoyés prendre des renseignements sur la position exacte des insurgés sont de retour.

Ils ont signalé la présence au Djebel Dahan de nombreux contingents de dissidents. Le campement et les troupeaux des insurgés s'étendent de Aïn jusqu'à Bon Semghuroum.

La colonne de Géryville s'est immédiatement mise en marche sous les ordres du colonel Innocenti du 4e chasseurs d'Afrique. On confirme que Bou Amena n'a avec lui que peu de partisans en dehors des Trafis.

Les tribus marocaines n'ont pas bougé. On affirme que Kaddour Ben Hamza verrait de mauvais œil l'influence de Bou Amena et serait bien loin de vouloir le seconder

Question Greco-Turque

Constantinople, 15 mai.

A la séance d'aujourd'hui, les délégués turcs ont déclaré n'être pas encore autorisés à retirer les quatre nouvelles conditions présentées dernièrement.

En conséquence, les ambassadeurs ont ajournée la séance jusqu'à demain, en exprimant l'espoir que les délégués pourront donner une réponse définitive.

L'attitude de l'Italie.

Le *Times* publie la dépêche suivante

Rome, 14 mai.

Le gouvernement italien, informé dans la nuit de la signature du traité avec le bey, donna, dès le matin, à ses représentants à l'étranger, l'ordre de sonder les gouvernements auprès desquels ils sont accrédités, sur l'opportunité qu'il y aurait, à son avis, de convoquer une Conférence européenne devant laquellé la France serait invitée à déposer le traité imposé au bey

Le gouvernement italien, dans ses instructions sommaires, admet comme hors de discussion le principe que le pachalik de Tunis ferait partie intégrante de l'empire ottoman et, se basant sur le précédent du traité de San Stefano et du Congrès de Berlin, il voudrait que la France suivit, en cette circonstance, l'exemple de la Russie.

Dès que le prince de Bismarck a eu connaissance de ces instructions, il a donné l'ordre à l'ambassadeur allemand à Rome de déclarer de la façon la plus péremptoire, que le gouvernement allemand, sans vouloir examiner pour le moment la théorie mise en avant par le gouvernement italien, refusait absolument de s'associer à une tentative de ce genre et qu'il repoussait d'ores et déjà toute idée de Conférence européenne sur les affaires de Tunisie.

Cette réponse a été communiquée, dès hier soir, quatre heures, au gouvernement italien et a produit sur lui une impression profonde.

Rome, 15 mai.

M. de Noailles est allé hier au ministère des affaires étrangères communiquer à M. Cairoli la dépêche de M Barthelemy Saint-Hilaire annoncée hier par le général Cialdini.

Dans cette dépêche, le ministre français repousse toute pensée d'allusion à l'Italie et affirme l'intention de conserver des rapports amicaux avec elle.

Crise ministérielle en Italie

Rome, 16 mai.

La crise continue.

M. Sella persiste à demander la dissolution de la Chambre.

Le Roi paraît peu disposé à y consentir, a conféré aujourd'hui avec M. Farini.

Jessa Helfmann et les Marseillais

Marseille, 15 mai.

Le meeting en faveur de Jessa Helfmann a été interdit.

Dès midi, des escouades de gardiens de la paix et des agents de la sûreté occupaient les abords d'un local affecté au jeu de boules et connu sous le nom de *Grand Bosquet*.

Le commissaire central et le commissaire de la sûreté sont arrivés à une heure et demie, accompagnés de quatre commissaires de police. Ils ont trouvé les portes fermées.

A deux heures moins quelques minutes, le docteur Susini et quatre autres membres du comité d'organisation sont arrivés. Le docteur Susini a fait ouvrir les portes.

A deux heures précises, M. Ramondeuc, commissaire de la sûreté s'est approché de M. Susini et lui a déclaré que la réunion était interdit, parce que le local ne remplissait pas les conditions exigées pour une réunion privée. M. Susini montrant alors ses titres, de propriété, a protesté.

Aussitôt un gardien de la paix a été désarmé. On s'est bousculé. Un désordre général s'est produit. Pendant ce temps un millier de citoyens s'étaient assemblés aux abords du Grand Bosquet, et l'avaient cerné en poussant des cris.

Trois arrestations ont été opérées. Vers deux heures et demie, un peloton de gendarmerie est arrivé sous la conduite d'un adjudant. La foule ayant protesté contre les arrestations opérées, le commissaire central a fait relâcher les personnes arrêtées. M. Susini quittant le local du Grand Bosquet s'est avancé dans la foule pour l'inviter à le suivre au Cercle philarmonique de la Capelette.

La foule s'est rendue à la Joliette où le cortége s'est formé, ayant à sa tête Mme Paule Minck qui tenait un drapeau rouge et chantait la *Marseillaise*.

Le cortége s'est rendu au consulat de Russie pour protester contre l'exécution de Jessa Helfmann, de là sur la place de la Préfecture, puis il s'est dispersé.

A trois heures et demie, tout était terminé.

Les portes du Grand Bosquet sont gardées par quelques gendarmes seulement.

Le *Citoyen* organise pour le dimanche, 22 mai, une réunion privée en faveur de Jessa Helfmann.

Banquet des employés de postes et télégraphes

Ce soir a eu lieu le banquet de la société amicale des employés des postes et télégraphes. M. Cochery avait accepté d'assister à ce banquet, mais en simple sociétaire et invité. Il était placé à la droite du président de l'Association. M. Georges Cochery, directeur du cabinet, était placé à sa gauche.

Le président a porté la santé de M. le ministre qui, par sa présence au banquet, avait voulu resserrer les liens qui unissent la grande famille postale et télégraphique.

M. Cochery a remercié en quelques mots, et il a exprimé le plaisir qu'il éprouvait d'assister au banquet d'une société dont il appréciait la moralité et l'utilité. Il a ajouté : « J'ai voulu être de votre société et j'en suis le sociétaire le plus dévoué que vous puissiez avoir. Votre association va se développant de jour en jour. Je m'en réjouis parce que j'ai trouvé en elle les collaborateurs les plus assidus et les plus dignes. J'avais la mission d'effectuer la fusion des postes et télégraphes. Votre société l'a réalisée. (Applaudissements.)

La fusion est faite. Si, par un de ces accidents fréquents dans la vie politique je cessais d'être à votre tête, je n'en resterais pas moins dans le Parlement votre ami et votre défenseur le plus convaincu, parce qu'il m'a été donné d'apprécier votre dévouement, vos efforts et les services que vous rendez. (Applaudissements)

Pour ce qui me concerne je continuerai de vous prouver que j'aime mieux les actes que les paroles, les réalités que les promesses. Je bois à la prospérité de l'association amicale des Postes et Télégraphes.

Ce toast a été très-applaudi.

Le vice-président a remarcié M. Cochery; puis le trésorier a rendu compte de la situation de la société.

La situation politique en Bulgarie

Sophia, 14 mai.

Depuis la proclamation du prince, chaque jour arrivent des provinces des adresses et des députations qui expriment la sympathie et la confiance des populations pour le prince et approuvent sa conduite.

La commission chargée du réglement des propriétés musulmanes dans la province de Kustendie et dont les opérations avaient soulevé des plaintes et des réclamations, a été dissoute.

Les projets de changements dans la constitution, que l'on prêtait au prince, sont démentis.

Les récoltes en Algérie

Alger, 15 mai.

Par suite de la mauvaise récolte, le gouvernement général de l'Algérie a pris une décision par laquelle toutes les forêts domaniales des provinces d'Alger et d'Oran sont ouvertes au pâturage, sauf dans les cantons non défendables.

L'attentat contre le roi d'Italie

Rome, 15 mai.

Le *Diritto* assure que la nouvelle donnée par plusieurs journaux étrangers d'un prétendu projet d'attentat contre le roi Humbert est dénuée de tout fondement.

Allemagne

Berlin, 15 mai.

Nous recevons par voie indirecte une dépêche de Saint-Pétersbourg, datée du 14, qui dit :

« Le général Loris-Mélikoff a donné sa démission ; par là se trouve dissous jusqu'à un certain point, le triumvirat Mélikoff, Abaza, Ignatieff, qui a joué un rôle prépondérant dans les délibérations qui ont eu lieu à Gatschina. Le général Loris-Mélikoff n'a jamais présenté le programme soi-disant libéral dont ont si souvent parlé les journaux. Seulement, quelque temps avant la mort de l'empereur Alexandre II, plusieurs des ministres alors en fonctions ont examiné ensemble les mesures à prendre en vue du développement des institutions existantes.

Démission de M. Loris Mélikoff

St-Pétersbourg, 16 mai.

La démission du comte Loris Mélikoff a été acceptée par le Czar, qui a nommé le général Ignatieff, ministre de l'intérieur.

DERNIÈRE HEURE

Affaires Tunisiennes

Fernana, 15 mai, soir.

Deux bataillons du 2e tirailleurs marchant le 14 sur Benmetir ont rencontré des forces ennemies considérables auxquelles ils ont fait éprouver des pertes sérieuses

Nous avons eu 8 soldats blessés

Les diverses reconnaissances exécutées aujourd'hui dans le bassin de Ben-Métir ont été infructueuses.

L'ennemi s'est retiré dans la direction du Nord-Est.

Le général Delebecque le poursuivra demain.

SÉNAT

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 16 mai

PRÉSIDENCE DE M. LEON SAY

BRUITS DE COULOIRS

Le Maréchal Canrobert donne communication à ceux de ses amis qu'il rencontre dans les couloirs du Sénat, de dépêches particulières qu'il a reçues d'un officier attaché à l'expédition de Tunisie.

Ces dépêches annoncent le succès d'une escarmouche qui aurait eu lieu hier entre la colonne du général Breart et les Kroumirs.

L'amiral de Montaignac qui connaît particulièrement le général Cialdini, confirme la démission de l'ambassadeur d'Italie.

LA SÉANCE

La séance est ouverte à 2 heures.

M. LE PRÉSIDENT annonce la mort de l'amiral La Roncière Le Noury et prononce son éloge funèbre.

L'ordre du jour appelle la discussion en 2me délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif aux titres de capacité exigés pour l'enseignement primaire,

M. Ferrouillat dépose son rapport.

L'audience continue.

CHAMBRE DES DÉPUTES

(*Service télégraphique particulier*)

Séance du 16 mai 1881

PRÉSIDENCE DE M. GAMBETTA.

BRUITS DE COULOIRS

Les couloirs présentent une grande agitation.

On commente beaucoup et avec une certaine violence les articles de M. Paul de Cassagnac dans le *Pays*, au sujet des conditions du traité franco-tunisien. On les trouve généralement anti-patriotiques.

M. de Cassagnac est fort délaissé ; on dit même qu'il serait disposé à demander raison à M le prince de Léon, de certains propos que celui-ci aurait tenus sur son compte.

LA SÉANCE

A deux heures M. Gambetta déclare la séance ouverte.

La Chambre examine et adopte plusieurs projets d'emprunts départementaux.

M. BOYSSET : J'ai l'honneur de déposer sur le bureau de la Chambre le rapport sur la proposition de M. Bardoux sur la loi électorale. (Voix : lisez... non...)

La Chambre consultée, ordonne la lecture du rapport.

Après cette lecture M. Boysset propose de fixer la discussion à jeudi.

M. DE BAUDRY D'ASSON dit que de nombreux députés sont encore absents. (Dénégations).

L'audience continue.

SOCIÉTÉ DES CHEMINS DE FER DE

MADRID A CACERES ET AU PORTUGAL

CAPITAL : 25 MILLIONS

en 50,000 Actions entièrement libérées

Souscription publique

à 75,000 Obligations de première hypothèque

Intérêt annuel : 15 fr., payables à Paris, le 1er avril et le 1er octobre. — Remboursement à 500 fr., en 79 tirages, dont le 1er aura lieu le 1er mai 1882.

Prix d'émission : 303 fr. 75 c

En souscrivant	Fr. 50 »	Faculté d'escompte à 5 0/0.
A la répartition	53 75	
Du 1er au 5 juill.	100 »	
Du 1er au 5 août.	100 »	

La jouissance courant du 1er Avril, le prix ressort à 299 fr. 85 c. Si on se libère à la répartition, le solde net à payer est de 252 fr. 25 c.

La Société a signé avec la Compagnie Royale des chemins de fer Portugais un traité qui lui garantit un produit kilométrique annuel, assurant non-seulement l'intérêt et l'amortissement des obligations, mais encore laissant un excédant pour les actions.

ON SOUSCRIT : JEUDI 19 MAI 1881

A PARIS, à la Société générale de Crédit industriel et Commercial, 72, rue de la Victoire, et à ses autres succursales ;

A LYON, à la Société Lyonnaise ;

A MARSEILLE, à la Société Marseillaise ;

A BORDEAUX, à la Société Bordelaise ;

A SAINT-ETIENNE, à la Société Stéphanoise ;

A NANCY, à la Société Nancéienne ;

A MADRID, et à LISBONNE.

Dès à présent on peut souscrire par correspondance.

La cote à la Bourse de Paris sera demandée.

19428—4254—1173

CRÉDIT ALGÉRIEN

Que de grosses fortunes faites en Algérie par les hommes d'initiative ou par des Sociétés nouvelles ! Et sur ce terrain, qui entre aujourd'hui seulement en exploitation, ce n'est qu'un commencement.

Les établissements financiers qui l'ont compris progressent chaque jour dans les voies d'une prospérité étonnante. On doit s'en féliciter : car c'est travailler à l'intérêt français que de s'occuper des intérêts de l'Algérie.

Le *Crédit Algérien*, dont le conseil d'administration est recruté parmi les personnalités compétentes qui ont fait les grandes affaires de chemins de fer et autres de l'Algérie, grandit déjà à l'égal des plus puissantes Sociétés de crédit françaises. Le dividende du premier exercice est assuré.

Devenir actionnaire du *Crédit Algérien* au cours actuel, 640 (le *Crédit foncier d'Algérie* est à 740), c'est jouer à coup sûr et faire en même temps un placement de premier ordre. 19437—1197

GOUVERNEMENT ROYAL DE HONGRIE

SOUSCRIPTION A 160 MILLIONS DE FLORINS ou 400 MILLIONS de FRANCS ou 16 MILLIONS de £ ST.

(*Capital nominal de rente* 4 0/0 **en or**

La présente émission fait partie de Rentes 4 0/0 or que le Ministre des Finances du Royaume de Hongrie a été autorisé à créer par la loi XXXII de 1881.

Le produit de cet Emprunt est exclusivement affecté au remboursement de l'Emprunt 6 0/0 or du Gouvernement Royal de Hongrie.

Les titres du présent Emprunt, ainsi que leurs coupons, sont affranchis de tous droits de timbre et